

Avis public est, par les présentes, donné aux contribuables de la Ville de Val-des-Sources, que le rôle d'évaluation foncière pour la **troisième année du rôle triennal 2024-2025-2026** a été déposé au bureau du soussigné, conformément aux dispositions de la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, c. F-2.1).

En conséquence, toute personne peut en prendre connaissance **aux bureaux de la Ville de Val-des-Sources, situés au 345, boulevard Saint-Luc, Val-des-Sources**, durant les heures normales d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 et le vendredi de 8h30 à 12h00.

Conformément aux articles 74 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette Loi au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de la loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes:

- Être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi, ou au cours de l'exercice suivant;
- Être déposée dûment remplie à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

MRC des Sources
309, rue Chassé,
Val-des-Sources (Québec) J1T 2B4

- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'adresse indiquée ci-dessus;
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le Règlement et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

De plus, toute personne qui désire obtenir des informations complémentaires concernant une demande de révision peut communiquer avec la MRC des Sources au 819-879-6661

Donné à Val-des-Sources, Québec, ce 24^e jour de septembre 2025.


Georges-André Gagné
Greffier